

Réf : DSI/TF/SC - 2026/01
Affaire suivie par : Thierry FAURE
@ : dsi-colleges@aveyron.fr
Tél : 05 65 55 09 32

Rodez, le 18 juin 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme « Mon collège 12.0 », votre enfant a bénéficié de la mise à disposition d'un ordinateur portable tout au long de sa scolarité au collège.

J'espère que cet ordinateur a contribué à accompagner votre enfant dans ses apprentissages et à développer ses compétences numériques.

À l'issue de son année de 3e, j'ai le plaisir de vous informer que cet équipement devient désormais sa propriété à titre gratuit.

Afin de profiter pleinement de cet ordinateur, nous vous invitons à compter du 04 juillet 2026 à suivre la procédure de désinstallation des logiciels de filtrage disponible sur le site <https://moncollege12-0.aveyron.fr>

Cette démarche, qui est destinée exclusivement aux élèves terminant leur cursus au collège, est nécessaire pour éviter tout blocage de l'accès à Internet à l'expiration des licences le 1^{er} août 2026.

Afin de garantir que cette procédure soit utilisée uniquement dans le cadre de cette campagne de restitution, le programme de désinstallation vérifie automatiquement le numéro de série de l'équipement et ne sera opérationnel que pour les ordinateurs concernés.

La garantie et le service après-vente associés au programme prennent fin à compter de ce transfert de propriété.

Au nom du Département de l'Aveyron, je lui souhaite pleine réussite dans la poursuite de ses études et dans ses futurs projets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération sincère.



Arnaud VIALA

